



Pensez au prélèvement automatique

Simplifiez-vous la vie

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'OPAC de l'Oise n'accepte plus les règlements par chèque. Les délais de traitement du chèque sont devenus trop longs, sans compter les risques d'erreurs. De plus vous n'étiez plus que 6 % des locataires à l'utiliser. Optez pour le prélèvement automatique, simple et gratuit, vous ne risquez pas d'oublier une échéance. Vous pouvez aussi payer par téléphone par carte bancaire, sur l'application ou le site Internet : opacoise.fr



Une question ? Contactez notre Centre de relation client Cloé au 03 44 79 50 50 ou par mail : contact@opacoise.fr



Entretien de vos équipements

Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2026



L'entretien de vos équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire individuel, tels que votre chaudière, votre chauffe-bain, votre pompe à chaleur, ainsi que la robinetterie et la



ventilation du logement (VMC notamment), est, comme vous la savez, compris dans vos charges. Pour assurer cet entretien, l'OPAC de l'Oise a renouvelé, pour 7 ans, ses marchés multi-équipements.

Voici ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2026 :

- une seule société intervenante pour tous vos équipements : Ciepiela ;
- un numéro unique à contacter en cas de panne : 0 800 615 379 ;
- une visite d'entretien annuelle pour tous vos équipements ;
- un contrôle des équipements de sécurité dans votre logement : vérification de la présence des détecteurs de fumée qui sont à votre charge, installation de détecteurs de monoxyde de carbone si cela est nécessaire, ... ;
- la mise en place d'un outil de suivi des interventions des entreprises à votre domicile.



Pour nous rejoindre

Un seul numéro : 03 44 79 50 50

03 44 79 50 50 : retenez cet unique numéro pour contacter l'OPAC de l'Oise ! L'ancienne ligne téléphonique de votre agence, qui était active avant la mise en place de notre Centre de relation client (Cloé) en 2024, est hors-service. Jusqu'alors, quand vous composiez cet ancien numéro, vous étiez automatiquement dirigé vers Cloé.



Concours de dessins

Tous les participants récompensés



Le 12 janvier, la première des six remises de prix de notre concours de dessins "Hiver créatif" s'est déroulée dans les locaux de l'agence, à Beauvais. En présence de représentants de l'OPAC de l'Oise et d'associations des locataires, tous les artistes ont été récompensés avec des cartes cadeaux et autres goodies. Avec l'OPAC de l'Oise, il n'y a jamais de perdants ! Si vous faites partie des 22 participants relevant de l'agence de Beauvais mais que vous n'avez pas pu vous déplacer, rassurez-vous : nous vous ferons parvenir vos lots par votre gardien ou par courrier. Encore bravo à tous !



Jugement Résiliation du bail

Un couple de locataires beauvaisiens va devoir quitter le logement qu'il louait depuis 2018. Dans sa décision du 26 janvier 2026, le tribunal judiciaire de Beauvais a en effet prononcé la résiliation de leur bail car ils ne jouissaient pas paisiblement des lieux, comme y est tenu chaque locataire. En attestent les recommandés adressés par l'OPAC de l'Oise ainsi que des plaintes des voisins qui ont dénoncé un comportement violent, des dégradations et des infractions telles que de fumer dans l'ascenseur et la cage d'escalier.

Sondes chauffage Où en est-on ?

Comme vous le savez, depuis l'automne dernier, la société Koclisko installe des sondes dans certains logements des immeubles équipés d'une chaufferie collective. Objectif : maîtriser toujours mieux les charges grâce à la solution technique innovante de Koclisko. Les sondes seront actives à partir du 1^{er} avril 2026. Vous recevrez un mail pour activer votre compte Koclisko dès que l'ensemble des sondes aura été posé. Attention, elles ne serviront au calcul des charges que sur la prochaine période de chauffe, entre l'automne 2026 et le printemps 2027. En attendant, pour un fonctionnement optimal, il est important de ne pas les manipuler et de ne pas les peindre. Si votre logement doit être équipé d'une sonde et que ce n'est pas encore fait, merci de contacter le numéro suivant : 03 55 50 72 83.



Déchets Bien utiliser les colonnes enterrées

L'OPAC de l'Oise, Adoma et Unis Cité se sont associés pour organiser, le 4 février, une animation à la résidence Adoma, allée Jules Verne, dans le quartier Saint-Jean, à Beauvais. Objectif : rappeler les règles d'utilisation des colonnes enterrées, dont deux sont destinées aux ordures ménagères et deux au tri, non seulement aux résidents, mais aussi aux locataires de l'OPAC de l'Oise qui les utilisent. Une quinzaine de participants se sont prêtés aux jeux proposés par les animateurs. S'il ne fallait retenir qu'une chose : si votre déchet est un emballage, il va au tri !



Action gardiens

Vos gardiens toujours mobilisés pour améliorer votre cadre de vie !

Rien n'est plus désagréable que de découvrir un matelas, un réfrigérateur ou un canapé déposés au pied de son immeuble ! C'est pourquoi, en décembre, à Beauvais, les gardiens ont posé des panneaux destinés à rappeler la réglementation concernant les encombrants.



Pour rappel, les contrevenants s'exposent à des amendes. Les gardes particuliers assermentés de l'OPAC de l'Oise peuvent en effet dresser des procès-verbaux.

Au mois de janvier, Ahmed Bouaouina et Dominique Azeronde ont remis en peinture les cages d'escaliers du bâtiment B, rue Binet, à Beauvais. Bravo à eux.



Infos travaux



Beauvais

Des colonnes enterrées toutes propres

Début décembre, la société Mineris, missionnée par l'OPAC de l'Oise, est intervenue à Beauvais. Objectif : nettoyer les 119 colonnes enterrées, dans le cadre de sa campagne annuelle. À Beauvais, l'entreprise a notamment procédé à ce lavage au pied des immeubles B 4, B 5 et B 6, rue du Charolais, dans le quartier Argentine, mais aussi dans le quartier Saint-Jean.

